



**Commission des stupéfiants**  
Quarante-neuvième session  
Vienne, 13-17 mars 2006  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Directives de politique générale pour le  
programme contre la drogue de l'Office des  
Nations Unies contre la drogue et le crime**

**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**  
Quinzième session  
Vienne, 24-28 avril 2006  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Travaux de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime**

## Développement, sécurité et justice pour tous: vers un monde plus sûr

### Rapport du Directeur exécutif

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-10	3
A. Les menaces, les défis et le changement .....	1-4	3
B. Événements marquants de 2005 .....	5-10	4
1. Document final du Sommet mondial de 2005 .....	5-6	4
2. Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale .....	7	5
3. Table ronde pour l'Afrique .....	8	5
4. Entrée en vigueur d'instruments internationaux contre la criminalité .....	9-10	6
II. Développement durable et élimination de la pauvreté .....	11-28	7
A. Moyens de subsistance durables .....	11-21	7
1. Vue d'ensemble .....	11-13	7
2. Surveillance et éradication des cultures illicites .....	14-21	7

\* E/CN.7/2006/1.

\*\* E/CN.15/2006/1.



B.	Promotion de la santé publique . . . . .	22-28	9
1.	Prévention de l'abus de drogues . . . . .	22-23	9
2.	Traitement et réadaptation . . . . .	24	9
3.	Collecte de données et épidémiologie de l'abus de drogues . . . . .	25	10
4.	Lutte contre le VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues, des établissements pénitentiaires et de la traite des êtres humains . . . . .	26-28	10
III.	État de droit et bonne gouvernance: réforme de la justice pénale . . . . .	29-32	11
IV.	Paix et sécurité . . . . .	33-40	12
A.	Conventions des Nations Unies contre la criminalité . . . . .	33-34	12
B.	Programme mondial contre la traite des êtres humains . . . . .	35-36	13
C.	Action internationale contre le terrorisme . . . . .	37-38	13
D.	Lutter contre le blanchiment d'argent . . . . .	39-40	14
E.	Une approche globale de l'application des traités . . . . .	41-53	14
1.	Assistance juridique . . . . .	41-43	14
2.	Détection et répression des infractions . . . . .	44-50	15
3.	Appui scientifique . . . . .	51	17
4.	Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998: application et évaluation . . . . .	52-53	17
V.	Les besoins particuliers de l'Afrique . . . . .	54-59	18
VI.	Renforcer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	60-76	19
A.	Réformes . . . . .	60-63	19
B.	Partenariats . . . . .	64	20
1.	Organisations régionales . . . . .	65-70	21
2.	Organismes des Nations Unies . . . . .	71-74	22
3.	Institutions financières internationales . . . . .	75-76	23

## **I. Introduction**

### **A. Les menaces, les défis et le changement**

1. La criminalité est à la fois cause et conséquence de pauvreté, d'insécurité et de sous-développement. Quand des milices armées contrôlent la culture et la production de drogues, que des organisations criminelles troquent des armes contre des ressources naturelles, et que des fonctionnaires corrompus facilitent la traite des êtres humains, il ne peut en résulter que pauvreté, souffrance et accroissement de l'instabilité. L'ouverture des marchés, les nouveaux moyens de communication et la plus grande mobilité des personnes, des capitaux et des services ont non seulement créé une richesse sans précédent, mais aussi donné aux auteurs d'infractions la possibilité de développer de nouvelles formes de criminalité, de violence et de fraude. Mais la mondialisation peut aussi être un atout pour les services de détection et de répression. La sécurité d'un État étant toujours plus dépendante de celle de ses voisins, la pression collective pour la réforme et la coopération s'accroît.

2. Dans son rapport intitulé "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" (A/59/565 et Corr.1), le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement énumère six grandes menaces contre la sécurité internationale, dont le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui figurent tous deux en bonne place parmi les phénomènes que l'ONUDC a pour mission de combattre. Il mentionne le rôle de l'Office dans le domaine de l'assistance juridique et technique en vue de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et des Protocoles s'y rapportant (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexes II et III et résolution 55/255, annexe), ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe). Dans son rapport intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), le Secrétaire général a décrit les tâches qui revenaient à l'ONUDC en matière de lutte contre les menaces que représentent le terrorisme et la criminalité organisée et en matière d'assistance aux États Membres afin de renforcer leurs systèmes internes de justice pénale dans le cadre de l'état de droit. Ces questions sont ainsi placées au cœur de la mission de l'ONUDC dans la perspective plus générale de la démocratie, du développement, des droits de l'homme et de la sécurité.

3. L'ONUDC relève ce défi en s'efforçant de mettre le monde à l'abri de la criminalité, des drogues et du terrorisme et en encourageant une alliance mondiale contre la criminalité. Il soutient la communauté internationale dans la lutte contre ces menaces en facilitant l'élaboration de politiques et en aidant les États à ratifier et à appliquer les conventions pertinentes. En faisant mieux connaître et comprendre les problèmes liés à la drogue et à la criminalité dans le monde, l'ONUDC propose des orientations stratégiques et mobilise des ressources pour s'y attaquer. Il vise à offrir des compétences fondées sur le savoir pour renforcer la capacité des États Membres à prévenir et à réduire les problèmes de drogue et de criminalité. Ce faisant, il n'agit pas seul, mais avec la collaboration de partenaires parmi les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations nationales. L'assistance technique revêt une importance cruciale pour la réalisation de ces objectifs<sup>1</sup>.

4. Dans le contexte des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues<sup>2</sup>, qui bénéficient d'une adhésion quasi universelle, l'année 2005 a été marquée par une réduction de la culture et de la production de drogue à l'échelle mondiale. L'Office est le mieux placé pour suivre ces tendances mondiales, car il collecte, analyse et publie des informations et des données sur la nature, l'ampleur et l'évolution du problème mondial de la drogue ainsi que des informations sur la criminalité. Il tient à jour d'amples bases de données qui contiennent les meilleures données disponibles sur la culture et la fabrication de drogues, les prix et les rendements, la production, le trafic et l'abus de drogues illicites, ainsi que d'autres données importantes, notamment sur la criminalité et la traite des personnes. En 2005, l'ONUDC a lancé une étude sur la valeur des marchés des drogues illicites et l'élaboration d'un indicateur mondial qui a été présentée dans le *Rapport mondial sur les drogues 2005*<sup>3</sup>, publié en juin 2005. Les efforts destinés à améliorer les outils d'analyse et de collecte des données ou à en créer de nouveaux ont également visé des thèmes couverts par les nouvelles conventions contre la criminalité, comme la corruption et les aspects économiques de la criminalité transnationale organisée<sup>4</sup>.

## **B. Événements marquants de 2005**

### **1. Document final du Sommet mondial de 2005**

5. Les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial de 2005 de l'Assemblée générale, tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005, ont accordé une attention particulière aux missions de l'ONUDC, se déclarant avant tout préoccupés par les effets néfastes de la criminalité transnationale, notamment le trafic et la traite d'êtres humains, le problème mondial de la drogue et le commerce illicite des armes légères, sur le développement, la paix et la sécurité et l'exercice des droits de l'homme. Dans le Document final du Sommet (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), ils se sont résolus à renforcer les moyens dont l'ONUDC dispose pour, dans les limites de son mandat, aider les États Membres sur leur demande. Le terrorisme, par exemple, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations a été condamné au motif qu'il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Le Sommet a reconnu le rôle considérable que l'Organisation des Nations Unies joue dans la lutte contre le terrorisme et a souligné l'importance de la coopération régionale et bilatérale dans ce domaine, notamment sur le plan pratique du maintien de l'ordre et des échanges techniques. Les travaux de l'ONUDC ont été placés au cœur de la réponse aux questions particulièrement préoccupantes pour la communauté internationale.

6. L'ONUDC, en consultation avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, apporte une assistance en matière d'état de droit, dans un but tant préventif que de relèvement à l'issue d'un conflit. En conséquence, il entend soutenir le Bureau d'appui à la consolidation de la paix qu'il a été proposé de créer (et qui ferait office de secrétariat de la Commission de consolidation de la paix) dans les domaines de l'état de droit, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'ONUDC coordonne l'action du système des Nations Unies en matière de lutte contre la criminalité transnationale<sup>5</sup>.

## **2. Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

7. L'un des grands événements marquants de l'année 2005 a été le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est tenu à Bangkok du 18 au 25 avril 2005 et qui a réuni plus de 2 000 participants, dont de nombreux ministres de la justice et autres fonctionnaires de haut rang. À cette occasion, les représentants des États Membres ont décidé de renforcer les alliances stratégiques pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, le terrorisme et la criminalité économique et financière. La Déclaration de Bangkok: Synergies et réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale (A/CONF.203/18, chap. I, résolution 1), adoptée au débat de haut niveau du onzième Congrès et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/177 du 16 décembre 2005, aborde des questions telles que les mesures contre la criminalité transnationale organisée, la coopération internationale contre le terrorisme, la corruption, la criminalité économique et financière et l'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les États Membres se sont engagés à renforcer la coopération internationale en vue de créer des conditions propices à la lutte contre la criminalité, notamment en favorisant la croissance et le développement durable et en éliminant la pauvreté et le chômage. Le onzième Congrès a aussi traité de sujets prioritaires de plus en plus préoccupants tels que la criminalité liée à l'informatique, la protection des témoins et des victimes de la criminalité ainsi que le trafic de biens culturels et d'espèces de faune et de flore sauvages protégées.

## **3. Table ronde pour l'Afrique**

8. La Table ronde pour l'Afrique tenue à Abuja les 5 et 6 septembre 2005, accueillie par le Gouvernement nigérian et organisée par l'ONUSUDC, a adopté un programme d'action 2006-2010 pour lutter contre la criminalité, l'insécurité et le sous-développement en Afrique. Les États Membres africains représentés sont convenus que le plan d'action fournissait les orientations stratégiques et opérationnelles qui guideraient les gouvernements à partir de janvier 2006. Ils ont souligné qu'il importait d'intégrer les questions d'état de droit, de drogues et de criminalité aux stratégies du développement de chaque pays et que les ressources fournies tant par les gouvernements africains que par des donateurs ou des partenaires du développement contribueraient à la réussite de ces stratégies. Une étude de l'ONUSUDC<sup>6</sup> publiée avant la Table ronde démontrait que l'Afrique se trouvait prise dans un cercle vicieux: les facteurs associés au sous-développement créaient un terrain favorable à la criminalité, qui à son tour entravait le développement. Cette étude soulignait également que la solution des problèmes de l'Afrique ne résidait pas dans le seul accroissement de l'aide: les stratégies de développement devaient aussi promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et la prévention de la criminalité.

## **4. Entrée en vigueur d'instruments internationaux contre la criminalité**

### *a) Convention des Nations Unies contre la corruption*

9. La corruption dans la société menace l'indépendance et l'équité du système judiciaire et administratif, outre qu'elle porte atteinte à l'état de droit, qui est une condition préalable nécessaire à la croissance économique et à l'élimination de la

pauvreté. La Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>7</sup> est un instrument global visant à décourager, punir, contrôler et combattre la corruption. La prévention, l'incrimination, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs en sont les axes principaux. Pour marquer l'entrée en vigueur de cette Convention, le 14 décembre 2005, le Directeur exécutif a présidé le 15 décembre à New York une réunion-débat sur la lutte contre la corruption. En outre, à l'occasion de la deuxième Journée internationale de la lutte contre la corruption, célébrée le 9 décembre, l'ONUSD, par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, a mené une campagne de sensibilisation sous le slogan "Tu peux stopper la corruption". Les 27 et 28 octobre 2005, l'ONUSD a organisé à Vienne une réunion du Groupe judiciaire sur le renforcement de l'intégrité de la justice<sup>8</sup> en vue de renforcer dans de nombreux pays l'assistance technique dans le domaine judiciaire<sup>9</sup>. Il a aussi organisé la septième réunion du Groupe international de coordination de la lutte contre la corruption qui s'est tenue à Bangkok les 21 et 22 avril 2005 et à laquelle ont participé notamment des représentants d'organismes concernés et d'organisations telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol)<sup>10</sup>.

b) *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

10. Le 3 juillet 2005, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/255 de l'Assemblée générale, annexe) est entré en vigueur. Il constitue le premier instrument juridiquement contraignant sur les armes légères adopté au niveau international et destiné à encourager les États à coopérer dans la prévention du trafic illicite d'armes à feu et de leurs éléments. Les États qui ont ratifié le Protocole se sont engagés à adopter une série de mesures de lutte contre la criminalité et à incorporer dans leur droit interne des dispositions conférant le caractère d'infraction pénale à la fabrication ou au trafic illicites d'armes à feu, établissant un système de réglementation et assurant le marquage et le traçage des armes à feu. Le Protocole entré en vigueur, il a pu être examiné par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa deuxième session, tenue à Vienne du 10 au 21 octobre 2005 (CTOC/COP/2005/8). La communauté internationale a ainsi pu s'attaquer aux graves menaces que constituaient les armes à feu illicites en suivant l'application du Protocole, en évaluant les difficultés que cela posait et en promouvant la coopération technique pour les surmonter.

## **II. Développement durable et élimination de la pauvreté**

### **A. Moyens de subsistance durables**

#### **1. Vue d'ensemble**

11. Les cultures illicites reculent dans un certain nombre de régions clés comme l'Afghanistan, le Myanmar, la République démocratique populaire lao ainsi que

dans les pays de la sous-région andine. Cette tendance est certes encourageante, mais les progrès rapides observés dans ce sens depuis 10 ans risquent d'être effacés si l'on ne s'attaque pas au problème de la pauvreté des agriculteurs. La communauté internationale doit avoir la sagesse de lutter simultanément contre la drogue et la pauvreté, afin d'éliminer à la fois les causes et les effets de ce double fléau. Il faut maintenir, et renforcer là où il y a lieu, les programmes de sécurité alimentaire et de génération de revenus pour soutenir les paysans dans leur choix de ne pas pratiquer de cultures illicites tout en poursuivant les mesures visant à éliminer ces dernières.

12. Les enquêtes de l'ONUDC sur les cultures illicites fournissent aux États et à la communauté des donateurs des informations essentielles pour la planification et la conception de programmes d'assistance sur des moyens de subsistance alternatifs et la détection et la répression des infractions en matière de drogues. En 2005, des enquêtes, qui ont donné lieu à la publication de rapports, ont été menées dans les pays suivants: Afghanistan, Bolivie, Colombie, Maroc, Myanmar, Pérou et République démocratique populaire lao. En outre, les premières phases de nouvelles enquêtes sur la culture du cocaïer ont été lancées en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela, une base de données pour le suivi des prix a été développée pour l'Amérique latine, et des orientations méthodologiques ont été élaborées pour toutes les enquêtes aux fins de la surveillance terrestre. D'importantes améliorations ont par ailleurs été apportées aux enquêtes sur les cultures illicites dans le domaine de la télédétection.

13. À la mi-décembre 2005, l'ONUDC a accueilli un groupe d'experts chargé d'examiner l'évaluation thématique du développement alternatif et de recenser les possibilités de programmes futurs<sup>11</sup>.

## **2. Surveillance et éradication des cultures illicites**

14. On a constaté que les opiacés d'origine afghane contribuaient non seulement au trafic et à l'abus de drogues mais aussi à la corruption et au financement d'autres activités criminelles, notamment le terrorisme. Une enquête de l'ONUDC intitulée: "Afghanistan 2005: Enquête sur la production d'opium", publiée en novembre 2005, a révélé que la superficie des cultures de pavot à opium avait diminué de 21 %, passant de 131 000 hectares en 2004 à 104 000 en 2005 et que l'économie licite avait poursuivi sa forte croissance (plus de 10 %). En revanche, la production d'opium est restée quasiment stable à 4 100 tonnes en raison de conditions favorables à la culture du pavot à opium dans les zones concernées. Comme ailleurs dans le monde, il faut à la fois des mesures de répression et une certaine garantie des revenus pour éliminer la culture de drogues sans déclencher de catastrophes humanitaires. L'ONUDC a aussi créé une base de données sur des projets relatifs à des moyens de subsistance alternatifs et des domaines d'investissement, qui a été transmise au Gouvernement afghan comme outil de coordination pour appuyer la planification des moyens de subsistance alternatifs à l'échelon local.

15. Dans son enquête sur les cultures du cocaïer dans la sous-région andine<sup>12</sup>, l'ONUDC a noté une stabilisation générale de la tendance à la baisse depuis 2000, avec une certaine réduction en Colombie et de légères augmentations en Bolivie et au Pérou. La situation appelle toujours à la vigilance et à une nouvelle analyse des rendements et d'autres paramètres. En 2005, l'ONUDC a lancé ses premières activités de surveillance des cultures illicites en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela. Il a aussi élaboré et mis en place une base de données

pour le suivi des prix pour l'Amérique latine et s'emploie à accroître la participation des entreprises multinationales au développement et à la mise sur le marché de produits obtenus dans le cadre de projets de développement alternatif.

16. En Bolivie, plus de 178 000 hectares font l'objet d'un aménagement forestier et 9 500 sont consacrés à la culture de produits agroforestiers, ce qui génère des ventes annuelles estimées à 1 million de dollars des États-Unis et crée plus de 3 500 emplois. En Colombie, l'ONUDC a étendu son programme de développement alternatif à la Sierra Nevada de Santa Marta, où la culture du cocaïer a empiété sur des zones protégées et écologiquement fragiles. L'Office oeuvre aussi en collaboration avec le programmes Familias Guardabosques (Familles gardes forestiers). pour réhabiliter et protéger les écosystèmes touchés par l'économie illicite.

17. Au Pérou, l'Office travaille avec plus de 6 000 familles auparavant dépendantes de la culture du cocaïer. Il a aussi continué à aider les organisations d'agriculteurs à obtenir la certification "commerce équitable" ou "produit biologique" pour leur café haut de gamme ou leur cacao et à s'assurer des contrats d'exportation futurs pluriannuels.

18. Au Myanmar, qui occupe le deuxième rang mondial pour la production d'opium, celle-ci a diminué de plus d'un quart en 2005 par rapport à 2004, et est aujourd'hui inférieure de 80 % au niveau record de l'année 1996. La République démocratique populaire lao, qui a été dans le passé le troisième producteur mondial de pavot à opium, pourra bientôt annoncer qu'il n'y en a plus sur son territoire. Ont contribué à ce résultat les efforts fournis par le Gouvernement, en partenariat avec l'ONUDC, pour remplacer cette culture par le développement alternatif à l'échelon des collectivités et par le traitement et la réadaptation des opiomanes.

19. Une enquête socioéconomique menée par l'ONUDC en République démocratique populaire lao a montré que les femmes qui, à une époque, tiraient leurs revenus de la culture du pavot à opium bénéficiaient largement, dans leur ensemble, de son élimination, et que les revenus provenant des cultures de substitution, de l'élevage de bétail et d'autres activités leur permettant de rester plus près de chez elles, augmentaient.

20. Les activités de l'ONUDC, en partenariat avec d'autres organismes, ont permis d'améliorer les services d'eau et d'assainissement, les établissements scolaires et les centres d'alphabétisation pour adultes ainsi que d'autres éléments de l'infrastructure sociale et économique. Des initiatives régulières de réduction de la demande de drogues dans les communautés d'anciens cultivateurs de pavot à opium ont par ailleurs permis le traitement et la réadaptation d'un nombre important de toxicomanes.

21. En 2005, l'ONUDC a publié une deuxième enquête sur la culture du cannabis au Maroc<sup>13</sup> qui a montré que la superficie totale cultivée en 2004 avait diminué de 10 % par rapport à 2003. Les résultats préliminaires pour 2005 indiquent une nouvelle réduction attribuable à un renforcement des mesures de répression ainsi qu'aux conditions météorologiques.

## **B. Promotion de la santé publique**

### **1. Prévention de l'abus de drogues**

22. En ce qui concerne la prévention de l'abus de drogues, l'ONUDC a poursuivi la diffusion de bonnes pratiques par l'intermédiaire du Réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus de drogues (qui comprend plus de 500 organisations œuvrant dans plus de 50 pays). Parmi les réalisations les plus importantes, il y a eu la création de cinq réseaux régionaux destinés à adapter les bonnes pratiques internationales aux situations régionales et à les diffuser; l'organisation de trois ateliers de formation régionaux sur la prévention de l'abus de substances à l'intention d'organisations non gouvernementales et de représentants des médias de quatre pays d'Asie centrale; l'actualisation régulière d'une liste de diffusion ainsi que du site Web <[www.unodc.org/youthnet](http://www.unodc.org/youthnet)>; et l'intégration de la prévention de l'abus de drogues dans les programmes actuels de prévention du VIH au niveau interorganisations.

23. Le forum régional à l'intention des responsables des médias d'Asie centrale, initiative de l'ONUDC portant sur la prévention de l'abus de drogues avec l'aide des médias, de la société civile et des organisations non gouvernementales, a réuni plus de 80 journalistes éminents à Almaty le 14 juin 2005. Des projets sont en cours pour créer un centre des médias centrasiatique soutenu par l'Office visant à former des journalistes et à appuyer la publication d'informations sur l'abus de drogues et le VIH/sida. En République islamique d'Iran, une évaluation de la situation dans 28 provinces et dans la ville de Bam a permis d'identifier un certain nombre de mesures de réduction de la demande à intégrer dans des projets futurs. Des activités pilotes de prévention de l'abus de drogues ciblant les enfants des rues ont été entreprises. Quarante journalistes ont en outre reçu une formation pour promouvoir la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites grâce aux méthodes de communication modernes.

### **2. Traitement et réadaptation**

24. L'ONUDC met actuellement en œuvre un plan de traitement et de réadaptation à l'échelon local reposant sur des données factuelles et axé sur quatre objectifs: a) créer et coordonner un réseau international de centres de ressources pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes; b) synthétiser et diffuser les connaissances actuelles sur les méthodes performantes par l'intermédiaire du référentiel pour le traitement de l'abus de drogues de l'ONUDC ([http://www.onudc.org/unodc/fr/treatment\\_toolkit.html](http://www.onudc.org/unodc/fr/treatment_toolkit.html)); c) renforcer la capacité des spécialistes des centres de ressources à assurer la diffusion dans leur sous-région; et d) aider à développer ces connaissances par la démonstration, la diversification et la modernisation des projets de traitement. Vingt centres, couvrant les sous-régions prioritaires<sup>14</sup>, ont été sélectionnés pour former ce réseau international. Le plan s'inspire d'initiatives et de réseaux de traitement et de réadaptation encadrés par l'ONUDC en Afrique, en Amérique centrale, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est ainsi qu'en Fédération de Russie et dans ses pays voisins.

### **3. Collecte de données et épidémiologie de l'abus de drogues**

25. Dans le domaine de la collecte de données et de l'épidémiologie de l'abus de drogues, l'ONUDD a continué à fournir une assistance technique aux États Membres par l'intermédiaire du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues. Cette base de données mondiale sur les caractéristiques et les tendances de l'abus de drogues a été perfectionnée pour permettre une analyse plus précise. Les activités et l'assistance technique dans le cadre de ce Programme ont contribué à la collecte, à l'analyse et à la communication de données relatives à l'abus de drogues aux niveaux national et régional<sup>15</sup>.

### **4. Lutte contre le VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues, des établissements pénitentiaires et de la traite des êtres humains**

26. L'ONUDD a présidé le Comité des organismes coparrainants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) jusqu'au 30 juin 2005, et il représente l'organisme pivot du Groupe de travail interinstitutions sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral, qui se réunit deux fois par an. Il apporte aussi son soutien au Groupe de référence des Nations Unies sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection dans les pays en développement et les pays en transition et a organisé plusieurs réunions consultatives sur le sujet en 2005<sup>16</sup>.

27. Dans le domaine thématique du VIH/sida lié à l'abus de drogues, au milieu carcéral et à la traite des êtres humains, l'ONUDD entreprend des projets en coopération et en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé et l'ONUSIDA en Afrique et au Moyen-Orient et il assure la présidence du Groupe Thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA en Fédération de Russie. Il a également fourni des efforts considérables en Afrique pour lutter contre ce problème: en Égypte, par exemple, il s'est adressé directement à plus de 13 000 jeunes par des campagnes et des activités de sensibilisation aux questions de l'abus de drogues et de la contamination par le VIH/sida; en Afrique du Sud, une nouvelle initiative de sensibilisation et d'information a été lancée en 2005 dans des établissements scolaires et d'autres services d'éducation, l'accent étant mis fortement sur la relation entre l'abus de drogues, les comportements sexuels à risque et la contamination par le VIH/sida.

28. En octobre 2005, le Gouvernement chinois et l'ONUDD ont signé un mémorandum d'intention pour créer un bureau de programmes de l'ONUDD à Beijing. La Chine travaille depuis un certain temps en partenariat avec l'Office sur des projets de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogues ainsi que d'autres activités criminelles. Ce nouveau bureau, qu'il est prévu d'ouvrir en 2006, se concentrera dans un premier temps sur la lutte contre la menace du VIH/sida dans le contexte de l'abus, de la fabrication illicite et du trafic de drogues, notamment de l'expansion rapide du trafic et de l'abus d'amphétamines, tout en encourageant le contrôle des précurseurs chimiques, la prévention de l'abus de drogues ainsi que le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

### III. État de droit et bonne gouvernance: réforme de la justice pénale

29. En 2005, l'Office a renforcé son programme de réforme de la justice pénale et s'est employé à relier des initiatives et des projets mondiaux, notamment des projets d'assistance technique déjà en cours, pour devenir un pôle de compétences sur les différents aspects de la réforme de la justice pénale. Ses missions découlent de résolutions récentes du Conseil économique et social<sup>17</sup>. En 2005, les travaux du Groupe chargé de la question ont porté sur trois aspects essentiels: renforcer la capacité du réseau de bureaux extérieurs de l'Office à lancer des projets de réforme de la justice pénale; élaborer des outils et des manuels techniques; et contribuer aux compétences du système des Nations Unies relatives aux meilleures pratiques d'assistance technique en matière de justice pénale et d'état de droit, notamment dans les sociétés en transition et les sociétés sortant d'un conflit.

30. L'ONUDC a mené des missions d'évaluation des besoins en Afghanistan (criminalité organisée et réforme de la justice), au Brésil (justice pour mineurs), en Jordanie (tribunaux pour mineurs), au Libéria (réforme pénale), en Jamahiriya arabe libyenne (réforme de la justice pénale), au Nigéria (réforme pénale), et dans les territoires palestiniens autonomes (justice pour mineurs). En outre, une évaluation indépendante détaillée de deux projets relatifs à la justice pour mineurs menés depuis 1999 au Liban a permis de tirer des enseignements précieux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets futurs à l'échelle mondiale. L'Office mène par ailleurs une initiative mondiale pour renforcer les services non gouvernementaux d'appui aux victimes de crimes violents, y compris les victimes de la traite de personnes, en finançant 19 projets dans les neuf pays en développement et pays à économie en transition ci-après: Afrique du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Ouganda, Pakistan, République de Moldova, Thaïlande et Ukraine. Ces projets spécifiques visent à fournir un soutien psychologique et pratique, une aide juridique élémentaire ainsi que des services de consultation et de réorientation vers des spécialistes par des activités allant de la création de centres d'accueil pour les victimes à la formation juridique du personnel de la police et du système judiciaire.

31. Pour aider les États Membres, l'ONUDC et d'autres organismes sont en train d'élaborer les outils et manuels suivants:

- Un référentiel sur la prévention du VIH/sida, les soins et le soutien en milieu carcéral;
- Un guide de principes essentiels et de pratiques prometteuses concernant les peines de substitution à l'emprisonnement visant à orienter l'élaboration de politiques et de programmes;
- Un guide sur les mesures efficaces à prendre face à la violence contre les femmes destiné aux agents des services de détection et de répression, préparé en collaboration avec le centre d'études sur la violence de l'université de São Paulo (Brésil);
- Un manuel sur la justice réparatrice pour orienter l'élaboration de programmes nationaux;

- Une formation interactive et un manuel sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels destinés aux services de police et de poursuite et inspiré des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, adoptées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2005/20 du 22 juillet 2005;
- Un référentiel d'évaluation du système de justice pénale, préparé par l'Office en coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies, comprenant des outils d'évaluation et des listes de contrôle sur 15 aspects du système de justice pénale devant servir aux missions d'évaluation de l'ONU et faciliter la conception de projets d'assistance technique.

32. En 2005, l'Office a présidé le Groupe de coordination des services consultatifs et de l'assistance technique dans le domaine de la justice pour mineurs, qui étend ses activités à la coordination de l'assistance technique fournie par des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Il continue aussi à contribuer au réseau de l'ONU pour les questions relatives à l'état de droit, notamment par l'élaboration et la diffusion d'outils pertinents comme ceux décrits au paragraphe 31 ci-dessus. À l'invitation du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, l'Office a mené une mission d'évaluation au Libéria afin de développer l'assistance technique à long terme pour la réforme de la justice pénale dans les sociétés sortant d'un conflit.

## **IV. Paix et sécurité**

### **A. Conventions des Nations Unies contre la criminalité**

33. L'ONUDC encourage l'adoption et l'application des trois Conventions internationales relatives au contrôle des drogues ainsi que des dispositions connexes des instruments internationaux contre la criminalité, la corruption et le terrorisme et il renforce l'infrastructure de la justice pénale par l'actualisation des lois essentielles, la formation au système de justice, l'amélioration de la coopération judiciaire et l'appui opérationnel sur place aux services judiciaires et de poursuite. L'Office donne en outre des conseils sur la rédaction, l'adoption et l'application de toutes lois nécessaires et renforce les compétences techniques et opérationnelles des professionnels concernés.

34. À l'appui de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, des Protocoles s'y rapportant et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tous entrés en vigueur, l'Office a entrepris les activités ci-après sur la base de contributions de donateurs:

- Des services techniques et des conseils relatifs à ces instruments juridiques internationaux ont été fournis aux États Membres qui l'ont demandé
- Une aide financière a été fournie aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent être représentés à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée
- Des séminaires régionaux sur la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption assortis d'un programme de formation des procureurs ont été organisés dans plusieurs pays

## **B. Programme mondial contre la traite des êtres humains**

35. La traite des êtres humains aux fins de l'exploitation tant sexuelle que par le travail est un problème important qui touche actuellement toutes les régions du monde. Des individus sont déplacés de sociétés pauvres vers des sociétés riches et les groupes criminels organisés en tirent des profits substantiels. Les victimes de la traite sont soumises à diverses formes d'esclavage, y compris le travail dans des ateliers clandestins, l'exploitation dans l'industrie du sexe et la servitude domestique. L'Office s'est concentré sur la traite des êtres humains en tant qu'infraction pénale et sur la nécessité de poursuivre et de condamner les trafiquants ainsi que d'aider et de protéger les victimes. À travers son Programme mondial contre la traite des êtres humains, il fournit aux États Membres des services législatifs et consultatifs et aide les autorités nationales à élaborer des stratégies globales. En 2005, il a poursuivi des projets de coopération technique en Afrique, en Asie, en Europe centrale et en Amérique latine et en a lancé de nouveaux, en partenariat avec les gouvernements concernés, dans plusieurs pays, dont les Philippines, la République de Moldova, la Slovaquie et le Viet Nam. L'Office continue aussi à fournir une assistance pour renforcer les services d'aide aux victimes et optimiser les ressources des organisations non gouvernementales et communautaires<sup>18</sup>.

36. Grâce à sa base de données mondiale, l'ONUDC suit les tendances de la traite des êtres humains. En se fondant sur les données recueillies, il a mené une analyse détaillée des tendances mondiales de ce trafic dont il entend publier les résultats dans un rapport en 2006.

## **C. Action internationale contre le terrorisme**

37. L'ONUDC a été un fournisseur clef d'assistance technique aux États qui en font la demande pour la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques universels relatifs au terrorisme, pour l'incorporation des dispositions de ces instruments dans le droit interne et l'application des nouvelles lois, notamment aux fins de la coopération internationale. Parmi ses activités, l'ONUDC s'emploiera à promouvoir la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée récemment (résolution 59/290 de l'Assemblée générale, annexe). Les activités d'assistance technique sont menées en pleine conformité avec les décisions et les orientations du Comité contre le terrorisme et en étroite coordination avec la Direction du Comité contre le terrorisme.

38. Trois ateliers régionaux auxquels ont participé 25 pays ont été organisés en 2005 et six autres sont prévus. En outre, fin septembre 2005, 23 pays avaient bénéficié d'une assistance technique directe. L'ONUDC a contribué à l'importante amélioration de l'état des ratifications des instruments universels contre le terrorisme. Le nombre d'États qui les ont tous ratifiés est passé de seulement 2 à la mi-2001 à 70 fin septembre 2005. Ces deux dernières années seulement, 27 États ont pu être ajoutés à la liste grâce à l'aide de l'Office. Des ateliers régionaux et sous-régionaux ont aussi été menés<sup>19</sup> et un voyage d'étude a été organisé conjointement avec le Ministère de la justice portugais à l'intention des pays lusophones. Des efforts particuliers sont faits pour accroître la présence et les ressources sur le terrain par la nomination d'experts régionaux et sous-régionaux.

## **D. Lutter contre le blanchiment d'argent**

39. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme restent des sujets de préoccupation croissants dans le monde entier et l'ONU DC aide les États à mettre au point des mécanismes pour combattre ces menaces. L'un des principaux moyens par lesquels il contribue à cette lutte est l'assistance technique qu'il fournit grâce à son programme mondial contre le blanchiment de l'argent (PMBA). En 2005, plus de 100 pays et territoires en ont bénéficié, y compris de son initiative des instructeurs de terrain<sup>20</sup>. L'Office s'est également attaché à renforcer les capacités des États Membres. Parmi les réalisations essentielles de 2005, il a, dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Fonds monétaire international (FMI), finalisé une version mise à jour d'une loi type sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour les pays de droit civil. Il a également développé une formation sur ordinateur (en anglais et en espagnol) à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a été fournie à des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique. Le programme de simulation de procès a permis à des procureurs, juges et enquêteurs d'Amérique latine d'acquérir une expérience pratique des poursuites en matière de blanchiment d'argent et des affaires de saisie d'avoirs. L'Office a en outre maintenu des partenariats étroits avec d'autres entités internationales actives dans ce domaine, comme le Secrétariat du Commonwealth, le FMI, Interpol, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, l'OSCE, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Banque mondiale.

40. L'ONU DC a continué d'améliorer le réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent, et notamment la banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent, en initiant des analyses juridiques intégrant les informations sur les nouvelles tendances et normes du blanchiment d'argent et les dispositions relatives au financement du terrorisme<sup>21</sup>.

## **E. Une approche globale de l'application des traités**

### **1. Assistance juridique**

41. En 2005, l'ONU DC a fourni des conseils juridiques: à l'Afghanistan, sur la législation relative au contrôle des drogues, sur l'entraide judiciaire et sur l'organisation des juridictions; au Kenya, sur la destruction avant jugement et sur la législation relative au contrôle des précurseurs; au Bhoutan et au Cambodge, sur leur législation nationale en matière de contrôle des drogues et sur les dispositions communes d'autres instruments des Nations Unies contre le crime; à l'Iraq, pour préparer la rédaction de sa législation et la formation judiciaire qui en découle; à la Sierra Leone, sur une nouvelle législation relative à l'extradition et à l'entraide judiciaire; à l'Égypte, à la Fédération de Russie, à l'Indonésie, à la République démocratique du Congo et à la République démocratique populaire lao, sur une série de besoins législatifs; au Turkménistan, sur la réglementation relative au contrôle des drogues licites; au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, sur la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent; et à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Kirghizistan et à l'Ukraine, sur la législation anticorruption.

42. L'ONUDDC a également, en coopération étroite avec plusieurs partenaires, organisé des ateliers de formation et de résolution pratique de problèmes pour les juges, les magistrats non professionnels, les procureurs et les agents des services de détection et de répression en Algérie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Fédération de Russie, en Géorgie, au Ghana, en Indonésie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et dans 13 pays insulaires du Pacifique dans les domaines de la drogue, du crime organisé, de la corruption et du terrorisme, ainsi que sur la manière de donner suite aux demandes de coopération judiciaire. En Amérique latine, l'Office a formé des agents des services de détection et de répression à l'entraide judiciaire et aux pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent et plus de mille juges, procureurs et enquêteurs à l'utilisation des techniques d'enquête spéciales.

43. Les outils opérationnels mis à la disposition des praticiens ont été perfectionnés, en particulier l'outil rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire de l'ONUDDC. Ce dernier a également aidé, en coopération avec l'Université arabe Nayef des sciences de sécurité, à la mise en place d'une banque de données régionale pour les États arabes sur les lois nationales relatives aux drogues.

## **2. Détection et répression des infractions**

44. Beaucoup de pays sont confrontés depuis longtemps à des problèmes tels que le manque de ressources du système judiciaire, la corruption, l'érosion de l'État de droit et l'inefficacité des tribunaux. Un pouvoir judiciaire fort ainsi qu'une détection et une répression efficaces des infractions sont essentiels à l'établissement et à la préservation d'une société civile. La coopération internationale doit être intensifiée au vu des nouveaux défis que sont le terrorisme, le blanchiment d'argent et la criminalité informatique. La détermination à extraditer les grands criminels, y compris les trafiquants de drogues, les fonctionnaires corrompus ou les terroristes est fondamentale, tout comme le sont le partage d'informations et l'entraide judiciaire. Les procédures pénales devraient être modernisées pour traiter les affaires complexes. L'ONUDDC aide les États Membres dans les efforts qu'ils déploient dans ces domaines.

45. L'initiative "Pacte de Paris", qui a débuté en 2003 avec l'adoption par 55 pays et organisations de mesures concertées destinées à limiter le trafic des opiacés d'Afghanistan via l'Asie de l'Ouest, l'Asie centrale et les pays européens, s'est révélée être un mécanisme fort et dynamique. Comme le groupe consultatif politique du Pacte de Paris l'a confirmé à sa réunion de Vienne en décembre 2005, l'initiative a facilité une expansion significative des programmes d'aide à la détection et à la répression dans d'importants domaines cibles. De plus, trois tables rondes d'experts ont été organisées avec succès en 2005 sur l'Europe du Sud-Est, le Pakistan et la République islamique d'Iran. En octobre 2005, le mécanisme automatisé d'aide aux donateurs ([www.paris-pact.net](http://www.paris-pact.net)), qui coordonne l'assistance technique pour éviter les chevauchements d'activités, a permis de consulter plus de 270 entrées détaillées sur des projets d'assistance dans le domaine de la lutte contre la drogue.

46. Le renforcement continu des capacités de la police afghane chargée de la lutte contre les stupéfiants a permis à ses bureaux de Kaboul et de sept provinces stratégiques de devenir opérationnels. Du matériel a été fourni, une formation à son

utilisation a été assurée ainsi qu'une formation à la lutte contre les drogues et à la langue anglaise. Il en est résulté une meilleure efficacité de la police et une augmentation des quantités de drogues saisies: 118 tonnes dans les premiers mois de 2005 (contre 30 en 2003 et 135 pour l'ensemble de 2004). En octobre 2005, l'ONUDC et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat ont réalisé une évaluation de la menace que représentait le crime organisé pour mieux connaître les organisations criminelles d'Afghanistan et permettre de mieux cibler les interventions techniques futures.

47. L'ONUDC est partie au Mémoire d'accord conclu avec cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan), l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Ces États participent à une initiative de l'ONUDC visant à créer un centre régional pour le partage de l'information, dénommé Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, sur le modèle de l'Office européen de police (Europol). Des officiers de liaison de chaque État participant seront basés au Centre. Ils aideront à faciliter l'échange d'informations entre les différents services de détection et de répression, ce qui permettra une répression opérationnelle plus efficace dans la région.

48. Le programme de formation sur ordinateur de l'ONUDC pour les agents des services de détection et de répression a été étendu à un certain nombre de pays des Caraïbes et d'ailleurs. Il est maintenant bien établi en Asie de l'Est, des projets étant exécutés au Cambodge, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Vietnam. Il en va de même à la Barbade, aux Fidji, en Jamaïque, au Nigéria et en Turquie. Près de 50 000 agents ont bénéficié de ce programme que l'ONUDC envisage d'étendre à un certain nombre d'autres pays en 2006. De plus, des manuels de formation à la détection et à la répression portant sur des sujets tels que les opérations de livraison surveillée, l'utilisation des renseignements en matière criminelle et les opérations d'infiltration ont été publiés. Pour aider les États Membres à lutter contre les infractions d'enlèvement et de séquestration, un manuel de bonne pratique a été élaboré à la suite de deux réunions d'experts. Un travail similaire est réalisé dans le domaine de la protection des témoins.

49. Le programme mondial de contrôle des conteneurs a commencé en mai 2005. Cette initiative est destinée à lutter contre la contrebande de drogues, ou d'autres types de trafic, dans des conteneurs maritimes. L'objectif initial est de créer des unités mixtes de contrôle portuaire en Équateur et au Sénégal. Des agents des services de répression et de détection ont été formés en Équateur en octobre 2005. Le programme sera étendu à des ports du Ghana et du Pakistan en 2006.

50. Dans le domaine de la promotion de la coopération internationale entre les services de détection et de répression, l'ONUDC a contribué en 2005 à l'organisation de cinq réunions régionales des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues. Ces réunions servent à développer la coopération stratégique et opérationnelle entre agences homologues au niveau transfrontalier, régional et international.

### **3. Appui scientifique**

51. L'ONUDC a contribué à renforcer les capacités d'analyse des drogues au niveau national et à améliorer la qualité des services scientifiques destinés aux

systèmes de justice pénale et aux services de santé. L'Office a fourni de la documentation, du matériel, des données techniques et des directives ainsi que des normes de référence pour encourager une utilisation accrue des services techniques des laboratoires dans le cadre des activités opérationnelles des services de détection et de répression, des services de santé, des autorités judiciaires et des autorités de réglementation. L'Office a également pris des dispositions pour soutenir les États participant aux Activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (ACCORD) en renforçant leurs capacités médico-légales de caractérisation/profilage des impuretés des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs. Une formation a été fournie au niveau régional pour les responsables de laboratoires médico-légaux d'Amérique centrale. Au Tadjikistan, le personnel des laboratoires a été formé aux procédures analytiques courantes. En Afrique, une assistance a été fournie à la Sierra Leone pour l'analyse d'urgence d'échantillons à des fins judiciaires. Une réunion d'experts organisée conjointement par l'ONUDC et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est tenue à Vienne du 6 au 8 septembre 2005, afin d'élaborer les lignes directrices pour la destruction/l'élimination des produits chimiques par des méthodes sans danger pour l'environnement.

#### **4. Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998: application et évaluation**

52. Les États membres ont indiqué<sup>22</sup> que des progrès considérables avaient été réalisés dans certains domaines en direction des objectifs fixés pour 2008 par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue<sup>23</sup>. L'ONUDC a continué à se concentrer sur les domaines demandant encore des efforts, notamment l'abus de drogues et l'application des mesures législatives pour la coopération internationale. Des problèmes procéduraux, techniques et financiers font encore obstacle à l'exécution des demandes de coopération judiciaire. Les moyens nécessaires pour lutter avec succès contre le blanchiment d'argent font également souvent défaut. Les pays les plus touchés par les cultures illicites ont besoin d'un renforcement supplémentaire de leurs capacités, de meilleurs systèmes de surveillance et d'évaluation de l'impact et d'un développement socioéconomique à long terme pour soutenir les efforts d'éradication des cultures illicites et de développement alternatif et empêcher la réapparition de ces cultures. Il faut continuer à renforcer le contrôle des précurseurs et à combattre la fabrication et le trafic illicites de stimulants de type amphétamine et, à cette fin, renforcer l'action et la coopération des services de détection et de répression, améliorer les capacités opérationnelles des laboratoires médico-légaux et intensifier les partenariats avec les industries chimique et pharmaceutique. Ces initiatives devraient être accompagnées de mesures visant à prévenir l'abus de ces stimulants, en particulier chez les jeunes, et à traiter ceux qui en font usage. D'une manière générale, il faut faire davantage pour trouver des systèmes permettant d'évaluer le problème de l'abus de drogues illicites et pour mettre en place des programmes complets de prévention ainsi que des services de traitement et de réinsertion des toxicomanes.

53. L'ONUDC a organisé à Vienne, du 31 octobre au 2 novembre 2005, un atelier d'experts pour mesurer les progrès réalisés en matière de réduction de la demande de drogues comme suite à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée

générale. Lors de la réunion il a été reconnu que la communication d'informations devait être améliorée d'ici à 2008 et que le processus analytique destiné à mettre pleinement à profit la base de mondiale de connaissances devrait être perfectionné. Bien que les États Membres aient adopté le questionnaire destiné aux rapports biennaux comme instrument principal d'évaluation des progrès, le taux de réponse global est resté relativement faible, 31 % seulement des États Membres ayant répondu au cours des trois cycles d'établissement des rapports. Conformément à la résolution 42/11 de la Commission des stupéfiants, d'autres moyens d'étendre la portée de l'analyse sont à l'étude en plus des contributions d'organisations internationales et régionales. En outre, l'ONUDC est en train de revoir l'ensemble du processus d'évaluation pour trouver une manière optimale de mettre en œuvre avec succès tous les plans d'action et mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

## V. Les besoins particuliers de l'Afrique

54. En Afrique de l'Est et du Sud, la capacité d'interception de drogues des services de détection et de répression de certains ports d'entrée a été renforcée dans le cadre du projet d'amélioration des contrôles dans les ports maritimes. En 2005, ce projet a été étendu à trois ports du Mozambique. Avec un investissement de 1,6 million de dollars des États-Unis, des saisies de drogues illicites pour un montant total à la revente estimé à 175 millions de dollars ont pu être opérées. L'ONUDC a formé les membres des professions de santé dans cinq pays d'Afrique de l'Est aux principes directeurs pour l'évaluation des besoins en drogues.

55. Pour combattre le problème croissant du trafic de drogues à destination de la région du Golfe et à travers cette région, l'ONUDC coopère avec le Gouvernement des Émirats arabes unis dans les domaines de la coordination, de la formation et de l'élaboration de politiques concernant la lutte contre la drogue dans ce pays et dans les pays voisins du Golfe persique. Au Cap-Vert, une initiative en matière de détection et de répression a été lancée pour promouvoir la lutte contre la drogue, la justice, la lutte contre le blanchiment d'argent et le crime organisé. L'ONUDC participe au processus de reconstruction en Iraq; des activités lancées en avril 2005 en Jordanie ont permis d'élaborer trois projets portant sur l'intégrité judiciaire, la lutte contre la corruption et l'état de droit<sup>24</sup>.

56. Au Liban, la législation sur la traite des personnes est en cours de révision. Au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Niger, au Nigéria et au Togo, l'ONUDC est également en train d'évaluer les mécanismes de justice pénale existants pour lutter contre ce phénomène. En Afrique du Sud, la démarche adoptée consiste à apporter une aide aux victimes et à sensibiliser les autorités publiques, les organisations non gouvernementales, le public et les enfants à risque. Deux projets régionaux de l'ONUDC en Afrique australe visent à encourager les pays à ratifier et à appliquer la Convention contre la criminalité organisée et notamment son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe II). Au Ghana, l'Office a mis en route des activités pour aider les signataires de la Convention.

57. L'ONUDC travaille avec la Commission européenne, en étroite collaboration avec le Nigéria, à un projet estimé à 24 millions d'euros qui vise à renforcer les

capacités du pays dans la lutte contre la corruption et la forte incidence de la criminalité économique et financière. Il a également mené des missions dans plusieurs pays pour évaluer l'efficacité de leurs programmes de lutte contre le blanchiment d'argent afin de renforcer leur capacité de recouvrement d'avoirs<sup>25</sup>.

58. Dans le domaine de la promotion de l'état de droit et de la réforme des systèmes de justice pénale, l'ONUSUD a, au Sénégal, soutenu la surveillance policière de proximité, les modes alternatifs de règlement des différends et la médiation ainsi que la formation professionnelle des enfants vulnérables ou en conflit avec la loi; trois unités de police spécialisées sont opérationnelles, de même que trois "maisons de justice" auxquelles plus de 100 affaires ont été renvoyées par le procureur lorsque les personnes recherchaient la médiation et la conciliation. En Afrique du Sud, l'ONUSUD renforce l'intégrité et les capacités de l'appareil judiciaire. En Égypte, plus de 200 personnes travaillant dans le domaine de la justice des mineurs, y compris des magistrats, des travailleurs sociaux, des policiers, des travailleurs sociaux de la police et des membres du personnel pénitentiaire ont été formés pour améliorer le traitement des enfants en conflit avec la loi. S'inspirant des programmes existants, un programme régional sur la justice pour mineurs a été créé pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. En 2006, conformément au programme d'action 2006-2010, des mesures seront prises pour mettre en place un programme de réforme pénitentiaire pour l'Afrique, y compris pour promouvoir des peines alternatives à la détention.

59. En Afrique du Sud, le programme de l'ONUSUD de soutien aux victimes sensibilise au problème de la violence sexiste et met en place des réseaux d'organisations non gouvernementales s'occupant de cette question. Les gouvernements d'autres pays africains ont demandé une assistance similaire. En termes de résultats, l'initiative d'établissement de centres polyvalents menée en Afrique du Sud a permis d'aider les victimes des violences sexistes grâce à des activités de conseil, de suivi, d'assistance médicale et d'hébergement. Une formation, destinée aux écoles primaires et secondaires, sur les attitudes à acquérir pour éviter la violence sexiste et respecter l'autre sexe a permis de toucher plus de 600 personnes.

## **VI. Renforcer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **A. Réformes**

60. La restructuration de l'ONUSUD, y compris la réorganisation des bureaux extérieurs, a été achevée le 15 mars 2004<sup>26</sup>. Pour améliorer la performance de l'ONUSUD et réaliser des économies, un certain nombre de réformes supplémentaires ont été entreprises dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion des ressources financières et des services informatiques.

61. Le Groupe de l'évaluation indépendante aide à développer la responsabilisation, l'apprentissage et les stratégies et permet d'améliorer la qualité d'exécution des programmes. Des évaluations thématiques ont été menées en 2005 sur les formations sur ordinateur, le Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues et l'impact des services d'appui sur l'exécution des programmes, et le

Groupe a apporté son concours à 25 projets d'évaluation supplémentaires. Les évaluations thématiques et les évaluations de projet achevées ont été publiées sur le site Web de l'ONUDC et peuvent être consultées par les États Membres. Le Groupe de la planification stratégique a examiné l'application du document "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme" de l'ONUDC et élaboré des recommandations pour l'application complète des ces principes organisationnels. Le Groupe conduit également le processus d'élaboration de la stratégie et des priorités de l'ONUDC.

62. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les réformes ont porté sur la sélection et la mobilité du personnel, notamment par la délégation de la sélection aux administrateurs, en mettant l'accent sur les compétences et la réduction des délais de traitement. Au titre d'une approche progressive et structurée de la mobilité, l'ONUDC a déjà achevé deux cycles de rotation du personnel. La bonne gouvernance demeure un engagement ferme, comme le montre la nomination de l'Ombudsman pour Vienne et le développement du programme de formation en ligne de l'initiative dite "Intégrité à l'ONU". Les priorités pour 2005-2006 intègrent notamment le renforcement de la gestion par un programme de perfectionnement des cadres.

63. Dans le domaine de la gestion des ressources financières, les réformes ont porté sur l'amélioration de la présentation de l'information financière, les mesures d'économies, le renforcement de la transparence et le respect de l'application. La publication d'instructions officielles sur la gestion destinées à systématiser, codifier et harmoniser les pratiques de gestion au sein de l'ONUDC s'est poursuivie en 2005. En outre, ces instructions aident à vérifier qu'il est donné suite aux observations les plus fréquentes faites par les équipes d'audit du Bureau des services de contrôle interne, qui se sont rendues au siège et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC. En 2005, des missions de contrôle conjointes ont été menées dans plusieurs de ces bureaux pour vérifier le respect des règles de gestion et l'exécution des projets. L'amélioration du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) se poursuit et son application grâce au grand livre pour les responsables des bureaux extérieurs a été perfectionnée pour permettre aux bureaux d'avoir leurs propres comptes bancaires et de traiter eux-mêmes leurs transactions.

## **B. Partenariats**

64. Le programme opérationnel d'assistance technique de l'ONUDC est financé par des contributions volontaires. On estime qu'en 2005, celles-ci, pour les programmes de lutte contre la drogue et le crime, atteindront environ 128 millions de dollars des États-Unis soit plus de 35 % de plus qu'en 2004. Ce montant comprend 15 millions de dollars de fonds non réservés, qui n'ont pas augmenté et suffisent à peine pour répondre aux besoins. L'ONUDC coopère étroitement avec plusieurs partenaires: le groupe des 21 principaux donateurs, le groupe des donateurs émergents et nationaux, les organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales ainsi que des fondations privées et des fondations d'entreprise. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les contributions du groupe des principaux donateurs, des donateurs émergents et nationaux et des autres donateurs ont représenté environ 80 %, 16 % et 8 %, respectivement, de l'ensemble des

contributions volontaires. Au cours de l'année 2005, un certain nombre de partenariats ont été conclus ou renforcés, ce qui entraînera peut-être un élargissement de la base de ressources de l'ONUDC, y compris avec le secteur privé. En dehors des réunions régulières avec le groupe des principaux donateurs, l'ONUDC a organisé une première réunion avec les donateurs émergents et nationaux en novembre 2005.

## 1. Organisations régionales

65. En janvier 2005, les commissaires de la Commission européenne et le Directeur exécutif ont signé un échange de lettres portant sur la coordination, la coopération et le partenariat. Ensuite, une première réunion de hauts fonctionnaires s'est tenue à Bruxelles en mars 2005 pour identifier les domaines de coopération future. La Commission européenne est ainsi devenue l'un des contributeurs les plus importants aux programmes de lutte contre la drogue et le crime de l'ONUDC en finançant des projets en Afghanistan, au Nigéria, en République islamique d'Iran et dans les Balkans. Comme suite à cette coopération, l'ONUDC coordonne avec la Commission européenne la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

66. La coopération avec le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest permettra l'établissement d'une unité de coordination des mesures de lutte contre la traite des personnes. L'ONUDC met actuellement en œuvre plusieurs initiatives destinées à renforcer la coopération et l'intégration régionales en Afrique australe<sup>27</sup>.

67. En Asie, la coopération et le partenariat de l'ONUDC avec l'ASEAN dans le domaine de la lutte contre la drogue ont été renforcés par le deuxième Congrès international ASEAN/ACCORD, qui s'est tenu avec succès à Beijing en octobre 2005, et par l'engagement renouvelé d'œuvrer pour éliminer les drogues illicites dans les États membres de l'ASEAN.

68. L'ONUDC a poursuivi sa coopération étroite avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues dans quatre domaines principaux: a) la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la drogue; b) la décentralisation des plans de lutte contre la drogue; c) les systèmes d'information sur l'abus de drogues; et d) la formation et les simulations de procès pour combattre le blanchiment d'argent<sup>28</sup>.

69. L'ONUDC, en étroite coopération avec l'OSCE et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, a organisé un atelier régional à Tachkent, du 5 au 7 avril 2005, destiné à renforcer les législations nationales et la coopération juridique internationale contre le terrorisme en Asie centrale. Avec la création d'un poste de projet pour la prévention du terrorisme à Tachkent, un programme de suivi comprenant l'organisation d'ateliers nationaux est en cours. En coopération avec l'OSCE, l'Office a également fourni à plusieurs pays d'Asie centrale une assistance législative pour améliorer leurs lois anticorruption.

70. En Europe orientale, la signature en juillet 2005 du Protocole de coopération entre l'ONUDC et la Communauté d'États indépendants (CEI) a permis de développer l'assistance technique dans des domaines concrets. À ce jour, la CEI a identifié quelques domaines prioritaires, dont le contrôle aux frontières et les services des sciences médico-légales, pour lesquels un plan d'action sera mis en

œuvre. Des ateliers régionaux pour les États membres de la CEI ont été organisés à Moscou dans le cadre du projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme. Par ailleurs, une réunion ministérielle de haut niveau sur le VIH/sida s'est tenue en avril 2005 sous les auspices de l'ONUSD et des manifestations destinées à sensibiliser le public à la traite des personnes et au VIH/sida ont été organisées en septembre 2005 à Moscou.

## **2. Organismes des Nations Unies**

71. Au Brésil, l'équipe de pays des Nations Unies a créé en août 2005 un groupe thématique sur la sécurité urbaine et la prévention du crime pour mettre au point une approche commune et des activités conjointes entre les organismes des Nations Unies. L'ONUSD préside le groupe pour la première année. Au Cap-Vert, l'Office est l'institution chef de file dans les secteurs du crime organisé, de la corruption et du blanchiment d'argent pour le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2006-2010), dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

72. Conformément au principe de la réforme des Nations Unies selon lequel le droit et l'ordre, la sécurité et la bonne gouvernance sont au cœur du développement durable, les projets de l'ONUSD ont été intégrés dans l'Appel consolidé pour l'Afrique de l'Ouest 2006, lancé par le Secrétaire général à la fin de l'année 2005. Le PNUD reste un partenaire clef de l'ONUSD par les services généraux qu'il fournit. En outre, plusieurs projets et initiatives conjoints ont été mis en place<sup>29</sup>.

73. En mars 2005, un mémorandum d'accord a été signé entre l'ONUDI et l'ONUSD pour renforcer la collaboration dans les domaines de partenariat identifiés. En République démocratique populaire lao, ces deux organisations ont développé un projet triennal conjoint pour promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour les cultivateurs des anciennes zones de culture de pavot à opium dans le nord du pays. L'ONUDI a, de plus, mené une mission d'évaluation en Afghanistan pour déterminer les domaines d'intervention conjointe avec l'ONUSD. Ce dernier collabore également avec l'ONUDI pour une série d'enquêtes internationales relatives à l'impact de la criminalité et de la corruption sur les entreprises et les industries, et un projet conjoint a été mis en place pour la prévention de la corruption destiné à encourager le développement des petites et moyennes entreprises.

74. La coopération sur le terrain avec le Département des affaires économiques et sociales et le Département des affaires de désarmement dans le cadre du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA) a donné ses premiers résultats en Guinée-Bissau à la suite d'une mission conjointe du CASA, du PNUD et de l'ONUSD en mars 2005 sur le contrôle des armes légères. De ce fait, la contribution technique de l'ONUSD au développement d'un nouveau cadre juridique pour la Guinée-Bissau en matière d'armes légères s'inscrit dans un projet entièrement financé par le Département des affaires économiques et sociales.

## **3. Institutions financières internationales**

75. En Asie centrale et en Afghanistan, l'ONUSD coopère avec la Banque mondiale dans le cadre d'un plan d'action conjoint. Les deux organisations ont échangé des informations sur les répercussions de la situation des drogues en

Afghanistan sur les pays voisins. Elles ont envoyé au Kazakhstan un conseiller régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour aider les autorités publiques des pays d'Asie centrale à élaborer des stratégies, des lois et des règlements pertinents.

76. Une nouvelle initiative de recherche en collaboration sur la criminalité aux Caraïbes a été lancée par l'ONUDC et le groupe de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes en Amérique latine et aux Caraïbes. De plus, un atelier sur la sécurité urbaine et la prévention du crime a été soutenu et organisé par le bureau régional de l'ONUDC pour le Brésil et le cône Sud et la Banque interaméricaine de développement pour présenter les meilleures pratiques aux maires nouvellement élus de 50 villes du Brésil.

### Notes

- <sup>1</sup> Dans ce contexte, un groupe de travail informel sur l'assistance technique a été créé dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
- <sup>2</sup> Trois Conventions fournissent un cadre au contrôle des drogues au niveau international: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152); la Convention de 1971 sur les substances psychotropes (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1019, n° 14956); et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627).
- <sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.XI.10.
- <sup>4</sup> Les travaux dans ce domaine comprennent la publication de la huitième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. La neuvième enquête est en cours et les résultats seront publiés en 2006. L'ONUDC a en outre réalisé, en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, une étude approfondie des tendances en matière de criminalité et de justice.
- <sup>5</sup> L'ONUDC a participé à l'élaboration et à la rédaction du rapport du Conseil intitulé "One United Nations: catalyst for progress and change" (Un système des Nations Unies unique: catalyseur de progrès et de changement) et de son rapport d'ensemble annuel (E/2005/63).
- <sup>6</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Criminalité et développement en Afrique* (juin 2005).
- <sup>7</sup> Le rapport intitulé *Global Action against Corruption: the Merida Papers*, publié en 2004, rend compte des activités parallèles à la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la corruption tenue à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003.
- <sup>8</sup> Le Groupe judiciaire, composé de hauts magistrats de pays développés et en développement, rédige un commentaire sur les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire (E/CN.4/2003/65, annexe) adoptés à la Table ronde des premiers présidents qui s'est réunie à La Haye les 25 et 26 novembre 2002.
- <sup>9</sup> Le Groupe judiciaire a en outre recommandé l'adoption d'un projet de principes des Nations Unies sur l'intégrité judiciaire.
- <sup>10</sup> En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONUDC a également organisé à l'intention d'organismes de lutte contre la corruption d'Europe orientale et d'ex-Union soviétique un séminaire régional sur l'application efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- <sup>11</sup> L'ONU DC a saisi cette occasion pour promouvoir l'initiative d'un partenariat mondial visant à sensibiliser les institutions financières internationales, les organismes de développement et les organisations internationales à la question intersectorielle des cultures illicites.
- <sup>12</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Coca cultivation in the Andean Region: a Survey of Bolivia, Colombia and Peru* (juin 2005).
- <sup>13</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Maroc: Enquête sur le cannabis 2004* (mai 2005).
- <sup>14</sup> Ces centres se situent dans les sous-régions suivantes: Afrique de l'Est (Kenya); Afrique de l'Ouest (Nigéria) Amérique centrale (Mexique), Amérique du Nord (Canada et États-Unis d'Amérique); Amérique du Sud (Brésil et Colombie); Asie centrale (Kazakhstan); Asie du Sud (Inde); Asie du Sud-Est (Chine et Indonésie); Asie du Sud-Ouest (République islamique d'Iran); Europe orientale (Fédération de Russie); Europe occidentale (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Suède; Moyen-Orient et Afrique du Nord (Égypte); et Océanie (Australie).
- <sup>15</sup> Depuis son lancement, le Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues a fourni une aide à 51 pays sous forme de formation, d'analyses des situations et de création de réseaux. Dans 49 pays, des enquêtes sur la population, les écoles, les consommateurs de drogues à problème, la demande de traitement et le VIH ont été réalisées. Dans 23 pays, des études plus approfondies ont été menées pour aider les gouvernements à élaborer des politiques et à concevoir des programmes, car les données concernant la prévalence ne sont pas suffisantes pour guider les gouvernements dans leurs décisions.
- <sup>16</sup> En février 2005, l'Office a organisé une réunion consultative sur la prévention, les soins et le soutien en matière de VIH/sida dans les établissements pénitentiaires qui a défini des stratégies nationales de prévention du VIH/sida dans les établissements pénitentiaires. En avril 2005, il a organisé une réunion ministérielle sur la nécessité urgente de lutter contre l'épidémie de VIH/sida dans la Communauté d'États indépendants, qui a stimulé un dialogue entre les ministres et les chefs de secrétariat des organismes coparrainants de l'ONUSIDA. En septembre 2005, l'Office a tenu une réunion consultative interorganisations sur le VIH/sida et sa relation avec la traite des êtres humains, où des représentants des organismes coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations sont convenus d'un processus pour élaborer une réponse collective au problème, à l'échelle du système des Nations Unies, mettant l'accent sur les activités conjointes de l'ONU au niveau national et visant à éviter les doubles emplois et la fragmentation des activités. On s'attend à ce que des politiques et des stratégies collectives à l'échelle du système soit finalisées d'ici à la mi-2006. En octobre 2005, l'Office, en collaboration avec le Gouvernement canadien, l'ONUSIDA et l'Open Society Institute, a organisé le troisième dialogue international sur les politiques en matière de VIH/sida qui portait en particulier sur le VIH/sida en milieu carcéral; ce dialogue a réuni des décideurs et des experts et a servi à promouvoir l'élaboration de politiques et de lois nationales efficaces en matière de prévention, de soins et de traitements dans les établissements pénitentiaires.
- <sup>17</sup> En particulier, les résolutions 2004/25, 2004/28, 2004/35, 2005/20 et 2005/21 du Conseil économique et social.
- <sup>18</sup> L'Office a notamment mené des enquêtes conjointes avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur la traite des femmes aux fins de l'exploitation sexuelle en Pologne, en République tchèque et en Roumanie, publiées en 2005. Un référentiel sur la lutte contre la traite des êtres humains a aussi été élaboré et doit être distribué aux bureaux extérieurs durant le premier semestre de 2006 quand il aura été approuvé. Un manuel de la CEDEAO sur la question a été adapté pour la formation d'agents des services de détection et de répression au Viet Nam et une initiative semblable a été entreprise à l'intention des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Enfin, un rapport de recherche sur des mesures de lutte contre la traite des êtres humains au Bénin, au Nigéria et au Togo a été élaboré en vue de sa publication.

- <sup>19</sup> Des ateliers ont été organisés à l'intention des pays d'Asie centrale et de ses pays voisins, de la région du Caucase, de divers pays d'Europe du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest, des pays d'Afrique de l'Est membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi que des pays lusophones.
- <sup>20</sup> Depuis l'année 2000, le PMBA a développé une expertise professionnelle de terrain pour former les gens, construire les institutions nécessaires, fournir une assistance technique directe dans les régions et États et afin d'améliorer les moyens de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- <sup>21</sup> Actuellement, la base de données contient la législation de quelque 163 pays et, depuis janvier 2005, plus de 250 lois et règlements, nouveaux ou modifiés, ont été recueillis pour y être intégrés.
- <sup>22</sup> Pour une analyse des réponses au troisième rapport biennal, voir les documents E/CN.7/2005/2 et Add.1 à 6.
- <sup>23</sup> Résolutions S-20/2, annexe, S-20/3, annexe, et S-20/4 A à E de l'Assemblée générale.
- <sup>24</sup> Grâce à deux missions de coordination menées à Bagdad au deuxième trimestre de 2005 et au travail en réseau avec ses homologues irakiens, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le Représentant spécial du Secrétaire général et le PNUD, l'ONUSC est bien placée pour aider le Gouvernement irakien dans le cadre des priorités définies dans la stratégie irakienne de développement national.
- <sup>25</sup> L'ONUSC a créé des centres de formation sur ordinateur à Nairobi et à Dar es-Salaam et organisé des ateliers de formation à la détection et la répression pour les 14 États membres du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et de l'Éthiopie.
- <sup>26</sup> Avec la publication des circulaires ST/SGB/2004/5 et ST/SGB/2004/6 du Secrétaire général.
- <sup>27</sup> Ces initiatives comprennent: a) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de la Communauté de développement de l'Afrique australe de lutte contre la traite des personnes; et b) un appui aux services de détection et de répression dans cette lutte, en collaboration avec l'Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe.
- <sup>28</sup> Un atelier a été organisé avec la participation de l'ONUSC sur les normes minimales en matière de soins et de réintégration des personnes souffrant de toxicomanie. En Amérique centrale, l'ONUSC a conclu un partenariat avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues dans le cadre du projet régional sur les systèmes d'information sur les drogues impliquant l'Argentine, la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay, et comprenant une formation pour les praticiens du droit.
- <sup>29</sup> Le PNUD Cap-Vert a promis 150 000 dollars des États-Unis à un programme conjoint de l'ONUSC et du Gouvernement capverdien. Dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et l'Union européenne, l'ONUSC fournit une assistance technique au Gouvernement du Mozambique pour réformer son système de justice pénale. D'autres outils et manuels pour la réforme des systèmes de justice pénale sont en cours d'élaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD. L'ONUSC travaille en partenariat avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé et le Gouvernement du Mozambique pour mener à bien un projet destiné à mieux faire connaître l'ampleur et les caractéristiques de la violence contre les femmes. Une assistance préparatoire pour les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – a été signée entre le PNUD et l'ONUSC en vue de la ratification du Protocole relatif aux armes à feu et de la planification des mesures nationales et régionales de lutte contre le trafic de ces armes.